

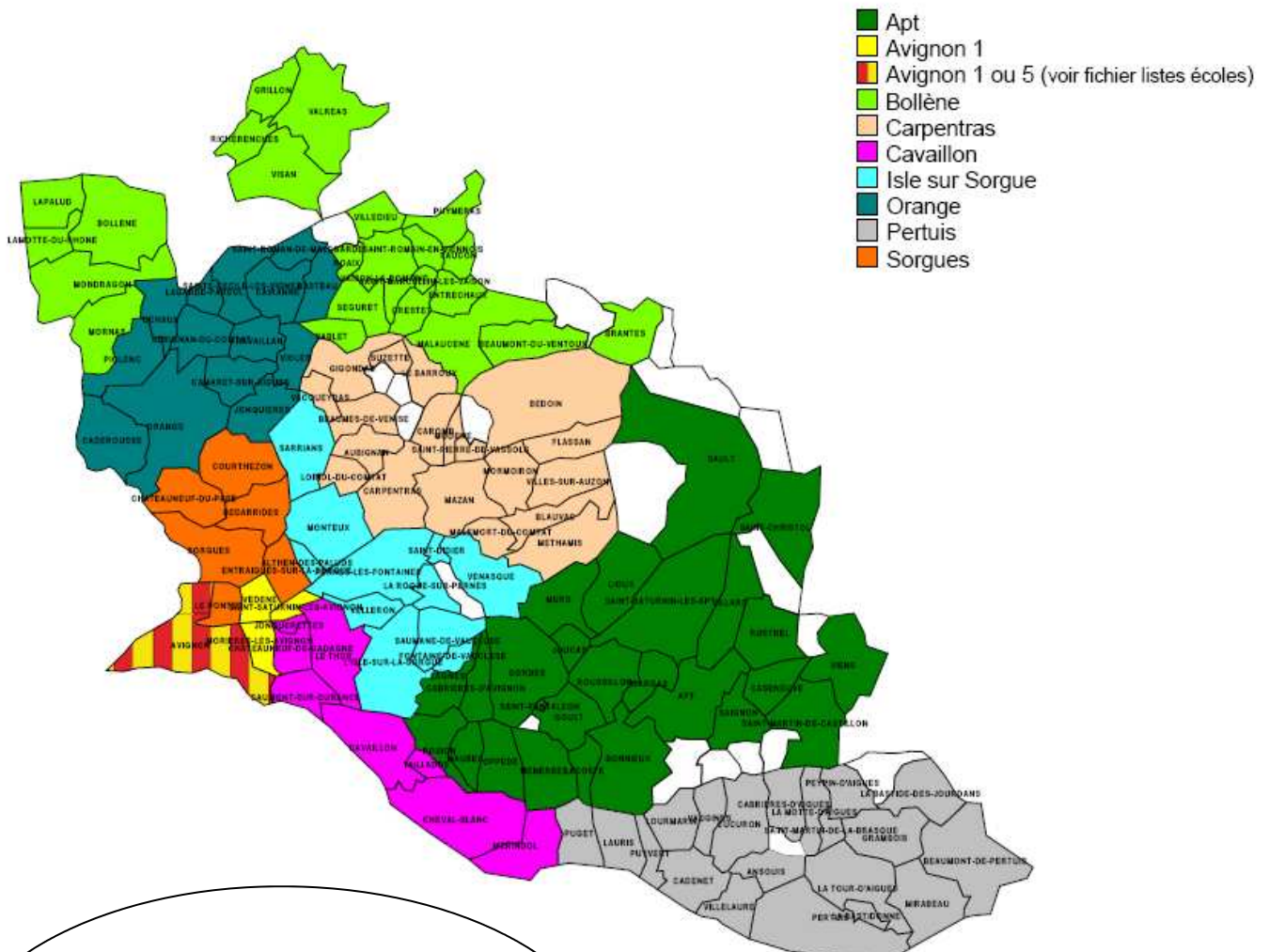


VAUCLUSIEN

Bulletin départemental
du SE-UNSA du Vaucluse

Bienvenue dans le Vaucluse !

Circonscriptions de Vaucluse
Rentrée 2009



BULLETIN SPECIAL
Je rentre dans le
Vaucluse !

Bienvenue dans le Vaucluse !



Nous sommes heureux de t'accueillir dans notre département à compter de la rentrée scolaire 2010 !

Nous t'avons concocté un dossier afin de faciliter au mieux ta prise de fonctions. Tu trouveras dans ce fascicule des renseignements utiles et pratiques mais aussi des informations précises sur le mouvement que tu vas bientôt devoir effectuer.

Dans cette perspective, toute l'équipe du SE-UNSA se tient à ta disposition pour toute question complémentaire, n'hésite pas à nous contacter.

Nous te souhaitons une bonne installation dans notre département et en attendant de faire ta connaissance, nous t'adressons nos amicales salutations.

L'équipe du SE-UNSA

Tel : 04 90 82 36 60
06 81 73 45 38
06 29 19 10 64
06 42 11 46 66

Courriel : 84@se-unsa.org

Site : <http://sections.se-unsa.org/84>

Adresse :
SE-UNSA
5 rue Favart
84000 AVIGNON

En règle général, nos bureaux sont ouvert mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 17H00.

LE SE-UNSA, une équipe à votre écoute !

Denis OLIVIER - Secrétaire départemental
1/2 décharge - élu CAPD

Lionel CHARON - Secrétaire 1er degré
1/4 décharge - élu CAPD

Mickaël CHALEARD Responsable CAPD
1/4 décharge - élu CAPD

Mais aussi :

Marie-Hélène BAILLY : élue CAPD

Thierry Sauvagnac : responsable « remplaçants »

Véronique MILLE : responsable Jeunes enseignants et ASH

Charly VOGLIMACCI, Nathalie NOEL : responsable du fichier

Françoise BUREAU : responsable EPS

Monique POUDROUX : responsable « retraités »



Les dates importantes

Saisie des vœux 1ère phase : du 31 mars au 12 avril 2010.

Réception de l'accusé de réception : à partir du 12 avril.

Groupe de travail CAPD : 11 mai.

information sur l-prof du projet individuel d'affectation : 19 mai (ce projet sera donc susceptible d'évoluer jusqu'à la CAPD).

CAPD mouvement : 27 mai.

Groupe de travail 2ème phase : 29 juin.

Le Vaucluse : présentation rapide.

Le Vaucluse compte 533 000 habitants (estimation 2006) et 151 communes, dont 4 dans « l'Enclave des papes » (une partie du Vaucluse « enclavée » dans la Drôme).

L'Inspection Académique se trouve à Avignon (49 rue Thiers - 84000 AVIGNON). L'Inspecteur d'Académie est Bernard LELOUCH (en poste depuis janvier 2009).

Le département est divisé en 10 circonscriptions (+1 IEN ASH, 1 IEN rattaché à l'IA et un IEN « maternelle »).

Avignon I :
Georges WECK
04 90 87 94 81

Avignon III - IEN A :
Raymond LECOQ
04 90 27 76 08

Avignon V :
Martine GROUTHIER
04 90 87 94 85

Apt
Christophe MARQUIER
04 90 74 45 29

Bollène
Laurence BRILLAUD
04 90 40 51 26

Carpentras
Jean-Jacques POLARD
04 90 63 02 06

Cavaillon
Eliane CHAUMERY
04 90 76 08 09

L'Isle-sur-la-Sorgue
Jean-Jack GRENET
04 90 38 41 74

Orange
Erick LE FLOC'H
04 90 34 05 35

PERTUIS
JEAN-Marc JANAIN
04 90 77 26 37

Sorgues
Annick PRIOUX / Martine ANNE
04 90 39 19 63

A.S.H
Dominique PAPON
04 90 32 40 69

J'ai un petit barème : c'est pas grave ça se soigne !

Certaines zones du département sont généralement moins demandées que d'autres (mais cela peut être assez variable d'une année sur l'autre). Il est donc plus facile de les obtenir avec un petit barème :

- Le nord Vaucluse (Bollène, Valréas ...)
- Orange ;

- Carpentras « est » (entre Carpentras et le Mont Ventoux)
- Les directions (mais c'est du boulot !).
- Certaines CLIS.

Certaines autres zones sont par contre difficiles à obtenir :

- Avignon et alentours (sauf les ZEP).
- Pertuis et alentour.
- Cavaillon

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus de détail sur tel ou tel communes.

Le Vaucluse : quelques caractéristiques.

Titulaire—remplaçant :

Dans le Vaucluse, un TR peut effectuer aussi bien des remplacements courts que des remplacements longs (on ne distingue pas comme dans d'autres départements les ZIL, brigades ...). Il peut faire des remplacements en SEGPA, en CLIS, hors circonscription ... Vous pouvez consulter la carte des circonscriptions sur le site de l'IA :

- www.ia84.ac-aix-marseille.fr ;
- Rubrique « services administratifs » ;
- Sous rubrique « inspections premier degré ».

Poste de direction et d'IMF :

De nombreuses directions sont vacantes à l'issue de la 1^{ère} phase. De jeunes enseignants sont régulièrement nommés sur ce type de poste (voire même des PE2). Les enseignants titulaires de la liste d'aptitude ou ayant effectué plus de 3 ans de direction sont prioritaires sur ce type de poste (faire dans ce cas un courrier à l'IA).

Plusieurs postes d'IMF restent également vacants chaque année.

Poste fléché allemand, italien et chinois :

Ce type de poste existe dans le Vaucluse depuis peu ; à la rentrée 2009 2 postes fléchés italien ont été créés. Sont nommés sur ces postes des enseignants ayant une habilitation (ou à défaut des compétences dans le domaine ; dans ce cas faire un courrier à l'IA).

Un poste fléché chinois a été créé pour la rentrée 2010 (il s'agit d'un poste « en plus » dans l'école, donc sans classe).

Accueil des 2 ans : Les enfants de 2 ans sont très peu accueillis dans le Vaucluse.

Quelques conseils ...

► **Listez UNIQUEMENT les postes qui vous intéressent** (vous n'êtes pas obligés de faire 30 voeux).

► **Demandez TOUS les postes qui vous intéressent.** Un poste « susceptible d'être vacant » peut être obtenu, même avec un « petit » barème. Il peut arriver que très peu de monde demande tel poste (pensant que le titulaire restera dans son école) et que cet enseignant participe tout de même et obtienne un poste. N'écoutez donc pas les "on dit" ... Chaque année plusieurs enseignants auraient pu obtenir un poste qu'ils n'ont pas osé demander.

► Il peut être utile de **se renseigner sur tel ou tel poste**. Les précisions de certains postes n'apparaissent pas dans l-prof.

► **Voeux-commune** : Ils englobent tous les postes d'adjoint, de TR ou de titulaire départemental d'une même commune et peuvent être demandés dans les 30 voeux. En demandant ce type de voeux, vous pouvez obtenir un poste non attribué dans un 1^{er} temps (cela peut être un poste qui vous convient totalement, ou un poste que vous n'auriez pas choisi « en clair »). Il faut peser le pour et le contre avant de faire ce type de voeux.

► Il peut être possible d'**annuler un voeu** jusqu'au 19 avril. Par contre l'ajout de voeux n'est possible que jusqu'au 9 avril (date de fermeture du serveur).

► Pensez à relire votre **accusé de réception** et à contacter l'IA en cas d'erreur (n'hésitez pas à nous contacter également).

A retenir ...

- ▶ Tous les documents sont consultables sur le site de l'inspection académique : www.ia84.ac-aix-marseille.fr (rubrique *Enseignants* puis *Mutations*).
- ▶ Liste de postes et saisie des vœux : Consultable sur SIAM (I-prof) uniquement .
- ▶ Nombre de vœux : 30 maximum.

- ▶ vœux "regroupement de communes" : vous pouvez demander :

- tout poste d'adjoint maternelle,
- tout poste d'adjoint élémentaire,
- tout poste de titulaire remplaçant,
- tout poste titulaire départemental (voir ci-dessous).

dans le regroupement de commune de votre choix (disponible en annexe de la circulaire du mouvement ; la distance maximale entre 2 communes est de 10km).

Si vous obtenez ce vœux, vous serez alors nommé sur n'importe quel poste du regroupement de commune correspondant à la nature demandée. En fait, l'an passé, la procédure informatique faisait que vous obteniez alors le poste le moins demandé dans le regroupement de commune.

Vous n'êtes pas obligé de demander des vœux "regroupement de communes".

Exemple 1 : Je demande "regroupement de commune Avignon en maternelle" ; je peux obtenir n'importe quel poste en maternelle à Avignon, Montfavet, Jonquerettes, Le Pontet, Morieres les Avignon, St Saturnin les Avignon ou Vedène.

Exemple 2 : Je demande "regroupement de commune Apt élémentaire" ; je peux obtenir n'importe quel poste élémentaire à Apt, Bonnieux, Gargas ou Goult.

- ▶ Poste "titulaires départementaux" : Ces postes existent depuis la rentrée 2009. Ces postes sont en fait des postes fractionnés obtenu à titre définitif (composés de compléments de décharge et de compléments de temps partiel).

Attention !

La composition des ces postes peut évoluer au cours des années. La composition des fractions sera revue chaque année.

Pour cette année, la composition de ces postes sera arrêté lors de la CAPD du 27 mai 2010.

Le poste peut être composé de maternelle ou d'élémentaire, sans possibilité de choix.

Sur Avignon, le secteur comprend Avignon, Montfavet, Morières-les-Avignon, Vedène, Saint Saturnin-lès-Avignon.

Pour les autres secteurs, ces postes restent cantonnés à la commune.

Exemple : Je demande un poste "titulaire départemental" sur Avignon.

J'obtiens en 2010/2011 : 50% décharge direction école élémentaire A + 25% école maternelle B + 25 % école C à Avignon.

Or à la rentrée suivante, le 25% école C est supprimé et remplacé par un 25% école D (à Vedène).

Comme j'ai ce poste à titre définitif, je n'ai pas le choix, et si je n'obtiens rien au mouvement 2011, je dois rester sur ce poste.

- ▶ Postes à profil : Certains postes nécessite une demande particulière auprès de l'IA (ASH, informatique, langues vivantes, ...).

Ces postes apparaissent en annexe de la circulaire du mouvement.

Pour ces postes, la demande se fait uniquement par écrit auprès de l'IA, avant le 9 avril (et pas sur I-prof).

Attention ! Ces candidatures priment sur les demandes faites sur I-prof : si vous demandez des postes sur I-prof et un poste à profil par écrit, et que vous êtes retenus sur ce poste, vous ne pourrez pas "choisir", vos vœux sur I-prof seront automatiquement annulés ...

- ▶ Quel poste vais-je obtenir ? :

A) J'obtiens un poste dans mes 30 vœux (quelle chance !) . C'est à titre définitif.

OU

B) Je n'obtiens pas de postes dans mes 30 vœux (et je suis à titre provisoire) :

Une liste de postes restés vacants sera établi.

Vous devrez classer 100 postes par ordre de préférence (non ce n'est pas une faute de frappe !).

L'affectation se fera par ordre de barème lors du groupe de travail du 29 juin.

C) Si je n'ai toujours rien :

Vous devrez classer par ordre de priorité toutes les circonscriptions ! Et sans pouvoir classer les natures de postes ! L'intersyndicale est intervenue afin que cette procédure change ...



Quelles sont mes chances ? Outil statistique du SE-UNSA.

Pour cette année, l'équipe du SE-UNSA du Vaucluse vous propose un tout nouvel outil !

Vous pouvez calculer sur notre site votre barème en ligne.

Vous pourrez aussi consulter des statistiques précises basées sur les 2 dernières années, sous forme de carte géographiques lisibles (voir un exemple ci-dessous). Les cartes sont classées par tranche de barème et par nature de poste.

http://pagesperso-orange.fr/se84/calcul_bareme_mouvement.html



Mouvement 1er degré 2010 : les documents et aides du SE-UNSA

Vous trouverez sur notre site un article « les documents et aides du SE-UNSA » qui liste tous les articles relatifs au mouvement :

- ↳ des informations pratiques pour les participants ;
- ↳ quelques conseils ;
- ↳ les dernières infos « mouvement » (mises à jour régulièrement).
- ↳ ...

Page d'accueil <http://sections.se-unsa.org/84>
Ou
Rubrique CAPD/CTPD ; sous rubrique Mouvement



La punaise indique qu'il y a eu 1 seule nomination dans le sec-



Ce symbole indique qu'il y a eu 2 ou 3 nominations dans le sec-



Ce symbole indique qu'il y a eu plus de 4 nominations dans le



Besoin d'aide, de conseils pour le mouvement ?

N'hésitez pas à nous contacter :

à la section : 04 90 82 36 60

06 42 11 46 66 - 06 81 73 45 38 - 06 29 19 10 64

84@se-unsa.org

Pourquoi le SE-UNSA ?

Pour un syndicalisme nouveau

Au SE-UNSA, nous vous proposons un syndicalisme d'action et de négociation. Nous ne concevons pas le monde enseignant comme une entité isolée. Les grands enjeux de la société dépassent largement le cadre de l'Ecole. C'est pourquoi nous sommes fédérés à l'UNSA-Education et membres de l'UNSA qui réunit des syndicats de salariés du public comme du privé.

Pour bâtir la nécessaire continuité éducative

Nos élèves parcourent tout le système scolaire : comment bâtir la continuité éducative dont ils ont besoin, si les enseignants restent isolés les uns des autres ? Au SE-UNSA, nous avons fait le choix d'un syndicat qui rassemble les enseignants de la maternelle au lycée. Nous faisons un même métier, nous avons un même niveau de recrutement, nous participons à des formations comparables.

Pour réformer l'école

Face à l'évolution de notre société, la transformation de l'Ecole est impérative. Le service public d'Education, après avoir réussi à accueillir tous les jeunes, doit désormais être capable de s'occuper de chacun d'entre eux. Pour relever ce défi, le SE-UNSA veut, avec vous, la transformation du système éducatif. Il revendique que les enseignants aient enfin les moyens d'adapter leurs pratiques professionnelles pour la réussite de chaque élève.

De nombreux avantages d'être adhérent au SE-UNSA

Un problème ? ...Une information? ... Une question ?

Vous n'êtes plus seul. L'équipe départementale est à votre service et vous répond rapidement. Si nécessaire, nos délégués académiques et nationaux interviennent.

Vous nous envoyez vos doubles de participation au mouvement, demandes de stages, d'exeat et l'équipe départementale vérifie avant et après les CAPD, en respectant la confidentialité des documents.

Vous recevez à votre domicile 'L'Enseignant', 'la lettre de l'Enseignant', les revues 'UNSA Education', 'UNSA'

Vous devenez adhérent à l'ADEIC, notre association de défense et d'information des consommateurs.

Vous avez des tarifs préférentiels à SUDEL, la maison d'édition du SE-UNSA

Vous pouvez payer votre cotisation en 10 fois sans frais supplémentaires par prélèvement automatique

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % sur le montant de votre cotisation.

Frais de changement de résidence.

	Pour un déplacement en Métropole	Pour un déplacement entre un DOM et la Métropole, entre la Métropole et un DOM et entre deux DOM
Qui peut prétendre aux frais de changement de résidence ?	Tout agent à condition que ces frais ne soient pas déjà pris en charge par l'employeur du conjoint (époux, concubin ou du partenaire d'un PACS).	Tout agent à condition que ces frais ne soient pas déjà pris en charge par l'employeur du conjoint (époux, concubin ou du partenaire d'un PACS).
Quelle ancienneté de services est nécessaire ?	Il faut avoir accompli 5 années dans sa précédente résidence administrative : attention ce n'est pas au sens restrictif de l'Education Nationale ! L'année de PE2 compte. → Aucune condition de durée n'est exigée pour rapprochement de conjoint lui-même fonctionnaire ou agent contractuel de l'Etat, militaire ou magistrat, ou fonctionnaire ou agent contractuel de la fonction publique territoriale ou hospitalière. → Durée réduite à 3 ans en cas de 1 ^{ère} mutation dans le corps. → Il n'est pas tenu compte des précédents changements de résidence administrative non indemnisés. <u>Attention</u> : les périodes de disponibilité, de congé parental, de service national, de CLD ou de CLM sont suspensifs du décompte de la durée du séjour.	L'agent doit avoir accompli au moins 4 années de services sur le territoire européen de la France ou dans le DOM d'affectation (l'année de PE2 compte). → Il n'y a pas lieu de tenir compte des mutations intervenues pendant ce temps si elles n'ont pas été indemnisées. <u>Attention</u> : les périodes de disponibilité, de congé parental, de service national, de CLD ou de CLM sont suspensifs du décompte de la durée du séjour.
Quelles conditions de nomination ?	Aucune indemnisation n'est due en cas d'affectation provisoire. → Toutefois la même affectation provisoire deux ans est considérée comme une affectation à titre définitif. (indemnisation à l'expiration des 2 années)	Aucune indemnisation n'est due en cas d'affectation provisoire.
Où déposer sa demande ?	Il faut retirer un dossier auprès de son département d'accueil lors de sa prise de fonctions.	Il faut retirer un dossier auprès de son département d'accueil lors de sa prise de fonctions. Pour les frais d'avion, se renseigner auprès de son IA d'origine qui passe parfois des contrats avec les compagnies aériennes.
Quel montant de la prise en charge ?	➤ Indemnit� en euros = 568,94 + (0,18 x (distance orthodromique x volume du mobilier fixé forfaitairement* ¹)) si le produit distance x volume du mobilier (VD) est inf�rieur ou �gal � 5 000 = 1 137,88 + (0,07 x (distance x volume du mobilier)) si le produit VD est sup�rieur � 5 000 <u>Attention</u> : pour mutation sur demande, un abattement de 20 % est pratiqu�.	➤ Indemnit� en euros = 568,18 + (0,37 x (distance orthodromique x poids des bagages fix� forfaitairement* ²)) si le produit distance x poids de bagages (DP) est inf�rieur ou �gal � 4 000 = 953,57 + (0,28 x (distance x poids des bagages)) si le produit DP est sup�rieur � 4 000 et inf�rieur ou �gal � 60 000 = 17 470,66 si le produit DP est sup�rieur � 60 000 <u>Attention</u> : pour mutation sur demande, un abattement de 20 % est pratiqu�.
Quels sont les ayants droits ?	Le conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS � sous conditions de ressources du conjoint : - Les ressources personnelles du conjoint sont inf�rieures au traitement minimum de la fonction publique (indice 280 soit environ 1269,59 brut au 1/02/07) ou - Le total des ressources (conjoint + traitement brut de l'agent) n'exc�de pas trois fois et demie le traitement aff�rent � l'indice 280 (soit environ 3.5 x 1269,59 = 4443,56 � au 1/02/07). Les autres membres de la famille : les enfants de l'agent ainsi que ceux du conjoint � charge + les ascendants dans certains cas <u>Attention</u> : ces personnes sont prises en charge si elles accompagnent l'agent � son poste ou si elles le rejoignent dans un d�lai maximum de 9 mois � compter de son installation administrative	Le conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS sous conditions de ressources du conjoint : - Les ressources personnelles du conjoint sont inf�rieures au traitement aff�rent � l'indice 367 (soit environ 1664,07 � brut au 1/02/07) ou - Le total des ressources (conjoint + traitement brut de l'agent) n'exc�de pas trois fois et demie le traitement aff�rent � l'indice brut 340 (soit environ 3.5 x 1664,07 = 5824,24 � au 1/02/07). Les autres membres de la famille : les enfants de l'agent ainsi que ceux du conjoint � charge + les ascendants dans certains cas <u>Attention</u> : ces personnes sont prises en charge si elles accompagnent l'agent � son poste ou si elles le rejoignent dans un d�lai maximum de 9 mois � compter de son installation administrative

*¹ pour l'agent : 14 m³ ; pour le conjoint : 22 m³ ; par enfant : 3.5 m³

*² pour l'agent : 1.6 tonne de bagages ; pour le conjoint : 2 tonne ; par enfant ou ascendant   charge : 0.4 tonne.

FICHE DE SUIVI SYNDICAL : MOUVEMENT 2010



NOM : Nom de jeune fille :
.....

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune.....

Téléphone personnel : Portable :

Adresse e-mail personnelle :

Situation familiale :

Adhérent au SE-UNSA : OUI NON

AFFECTATION ACTUELLE

Nature et nom de l'établissement, adresse complète :
.....
.....

Nature du poste : Directeur Chargé d'école Adjoint TR
Type de nomination Définitive Provisoire Poste réservé T1
Poste ZEP OUI NON Ecole « plan violence » OUI NON

<p>ELEMENTS DU BAREME <i>(voir explications p.3)</i></p> <p>AGS (au 31/08/10) : Note (au 31/08/09) : Note antérieure à 3 ans : OUI NON Enfants (moins de 16 ans au 31/12/09) : Plan violence depuis le : Stabilité (nombre d'années au 31/08/10) : Stabilité ZEP (nombre d'années au 31/08/10) : Bonification direction (nombre d'années au 31/08/10) : Bonification au titre du handicap : OUI NON</p> <p>Divers :</p>	<p>Cadre réservé au SE-UNSA</p>
---	---------------------------------

Plus simple et plus pratique ! Notre fiche de suivi en ligne !



Rendez-vous sur notre site :

<http://sections.se-unsa.org/84>

(rubrique « CAPD/CTPD » ; sous rubrique « Mouvement »)

